



IFJ Lex

La newsletter juridique de l'Institut
de Formation Judiciaire

ÉDITION PÉRIODIQUE

Juin **2026**

Informations générales concernant la newsletter juridique 'IFJ-Lex'



LANGUE

Certains documents ne sont disponibles qu'en néerlandais, en français ou en anglais.



RUBRIQUES

Les rubriques clés peuvent différer d'une newsletter à l'autre selon les informations reçues.



BANQUE DE DONNÉES IFJ LEX

Retrouvez le contenu complet dans notre [banque de données juridiques IFJ Lex](#).



PARTAGEZ L'INFORMATION

Une information utile ? Transmettez-la à vos collègues ou écrivez-nous à redac@igo-ifj.be.

Au travers de cette lettre d'information périodique, l'Institut de Formation Judiciaire (IFJ) souhaite vous informer de la législation (nationale) et des activités au sein des différents arrondissements judiciaires ainsi que des autorités nationales et internationales partenaires.

L'objectif de ces actualités est de vous donner un aperçu des informations et documents en circulation dans le monde judiciaire et d'améliorer le partage de connaissances entre les autorités judiciaires.

À RETENIR



Actualités législatives

Les principales évolutions législatives nationales et internationales.



Jurisprudence

Décisions récentes et renseignements clés.



Ressources et outils

Publications et bases de données judiciaires.



L'IFJ EST ACTIF SUR X ET LINKEDIN

Suivez notre compte X : https://x.com/igo_ifj

Suivez notre compte LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/igo-ifj/>

Table des matières

Actualités des hautes juridictions	4
1. Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)	4
2. Cour de justice.....	4
3. Cour constitutionnelle.....	7
Actualités des cours et tribunaux	8
Universités – Barreaux – Associations - Autres.....	8
1. Universités	8
Actualités du Parlement.....	8
1. Autres législations - liens utiles	8
Autres institutions nationales, européennes et internationales	10
1. Législation européenne – liens statiques	10
Contact	10

Actualités des hautes juridictions

I. Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)

(<http://www.echr.coe.int>)

Plateforme de partage des connaissances de la CEDH

- [Site web HUDOC](#)

Conseil de l'Europe

- [Plateforme de partage des connaissances](#)

2. Cour de justice (www.curia.europa.eu)

Lettre d'information de la Cour de justice

Il s'agit d'une lettre d'information périodique de la Cour de justice de l'Union européenne présentant certaines affaires pendantes et reprenant les points-clés des arrêts et des conclusions.

- [Lettre d'information 1 au 5 juin 2026](#)
- [Lettre d'information 8 au 12 juin 2026](#)
- [Lettre d'information 15 au 19 juin 2026](#)
- [Lettre d'information 22 au 26 juin 2026](#)
- [Nieuwsalert 4 juni 2026 \(NL\)](#)
- [Nieuwsalert 9 juni 2026 \(NL\)](#)
- [Nieuwsalert 16 juni 2026 \(NL\)](#)
- [Nieuwsalert 24 juni 2026 \(NL\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 8. – 19. Mai 2026 \(DE\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 15. – 26. Juni 2026 \(DE\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 22. Juni - 3. Juli 2026 \(DE\)](#)

Sélection d'arrêts, conclusions et avis rendus par la Cour

Arrêts, conclusions et avis rendus par la Cour avec mise en évidence des affaires pour lesquelles la Belgique est partie.

- [C-889/24](#), Arrêt du 21 mai 2026, Renvoi préjudiciel – Union douanière – Règlement d'exécution (UE) 2022/191 – Institution d'un droit antidumping définitif sur les importations de certains éléments de fixation en fer ou en acier originaires de la République populaire de Chine – Article 1er, paragraphe 3 – Déclaration en douane – Demande de rectification – Présentation, par l'importateur, postérieurement à la déclaration en douane, d'une facture commerciale répondant aux exigences de cette disposition
- [C-41/25](#), Conclusions du 4 juin 2026 (édition provisoire), Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière civile – Règlement (UE) 2015/848 – Procédures d'insolvabilité – Article 6, paragraphe 1 – Compétence internationale des juridictions de l'État membre d'ouverture de la procédure d'insolvabilité – Action révocatoire – Action intentée contre l'autorité fiscale d'un autre État membre – Principe d'immunité de juridiction des États
- [C-326/25](#), Arrêt du 4 juin 2026, Renvoi préjudiciel – Espace de liberté, de sécurité et de justice – Coopération policière – Système d'information Schengen – Décision 2007/533/JAI – Règlement (UE) 2018/1862 – Signalement concernant un véhicule à moteur aux fins d'une saisie ou à titre de preuve dans une procédure pénale – Ordre de remettre un véhicule signalé dans le système d'information Schengen – Réglementation nationale excluant l'intervention de la personne qui était en possession de l'objet signalé dans la procédure administrative et judiciaire de remise de l'objet à destination de l'État membre signalant
- [C-791/24](#), Arrêt du 4 juin 2026, Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière civile et commerciale – Compétence judiciaire, reconnaissance et exécution des décisions en matière civile et commerciale – Règlement (UE) no 1215/2012 – Article 7, points 1 et 2 – Compétences spéciales – Matière contractuelle – Défaut d'acceptation par l'actionnaire majoritaire d'une société du projet de contrat d'achat des actions détenues par l'actionnaire minoritaire de cette société – Demande de cet actionnaire minoritaire tendant à suppléer, par une décision de justice, le défaut d'acceptation par cet actionnaire majoritaire – Article 24, point 2 – Compétence exclusive – Demande préliminaire dudit actionnaire minoritaire tendant à contester la validité de la résolution d'une assemblée générale de la même société ayant approuvé le transfert des actions restantes de celle-ci audit actionnaire majoritaire
- [C-722/23 et C-91/24](#) (affaires jointes), Arrêt du 4 juin 2026, Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière pénale – Mandat d'arrêt européen – Décision-cadre 2002/584/JAI – Article 1er, paragraphe 3 – Motif de refus d'exécution – Risque que la personne recherchée encoure des traitements inhumains ou dégradants prohibés par l'article 4 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne – Article 4, point 6 – Motif de non-exécution facultative – Engagement de l'État membre d'exécution à exécuter la peine conformément à son droit interne – Décision-cadre 2008/909/JAI – Reconnaissance mutuelle des jugements en matière pénale – Article 4, paragraphe 5 – Demande de l'État membre d'exécution à l'État membre d'émission de lui transmettre le jugement prononçant une peine d'emprisonnement en vue de l'exécution de celui-ci sur son territoire

- [C-342/25](#), Arrêt du 11 juin 2026, Renvoi préjudiciel – Espace de liberté, de sécurité et de justice – Coopération judiciaire en matière pénale – Lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des États membres de l’Union européenne – Corruption passive – Exclusion des éléments de preuve collectés de manière irrégulière – Éléments de preuve à décharge – Article 19, paragraphe 1, second alinéa, TUE – Article 47, premier et deuxième alinéas, de la charte des droits fondamentaux de l’Union européenne – Protection juridictionnelle effective – Droit à un recours effectif – Directive 2012/13/UE – Droit à l’information dans le cadre des procédures pénales – Article 7, paragraphes 2 et 3 – Droit d’accès aux pièces du dossier – Article 51, paragraphe 1, de la charte des droits fondamentaux – Réglementation nationale ne mettant pas en œuvre le droit de l’Union – Incompétence – Article 267 TFUE – Nécessité d’une interprétation du droit de l’Union pour que la juridiction de renvoi puisse rendre son jugement – Absence – Irrecevabilité
- [C-386/24](#), Arrêt du 11 juin 2026, Renvoi préjudiciel – État de droit – Indépendance des juges – Article 267 TFUE – Obligation de renvoi préjudiciel des juridictions nationales statuant en dernier ressort – Responsabilité individuelle des juges – Fiscalité – Régime général d’accise – Directive 2008/118/CE – Article 16, paragraphe 1 – Entrepôt fiscal – Ouverture et exploitation – Autorisation – Conditions – Fixation par la réglementation nationale – Distinction selon la capacité de stockage des entrepôts – Critère tenant à l’existence de “réelles nécessités opérationnelles et [d’un] besoin effectif d’approvisionnement de l’installation” pour tous les entrepôts – Critère supplémentaire tenant à la livraison d’une quantité minimale de produits sur une période de référence ou à la dépendance à un autre entrepôt fiscal pour les entrepôts de petite capacité – Justification – Principe de proportionnalité
- [C-292/25](#), Arrêt du 11 juin 2026, Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière civile – Procédures d’insolvabilité – Règlement (UE) 2015/848 – Article 3, paragraphe 1 – Compétence internationale – Article 6, paragraphe 1 – Action qui découle directement de la procédure d’insolvabilité et qui y est étroitement liée – Compétence exclusive des juridictions de l’État membre sur le territoire duquel la procédure d’insolvabilité a été ouverte
- [C-346/25](#), Arrêt du 18 juin 2026, Renvoi préjudiciel – Espace de liberté, de sécurité et de justice – Coopération judiciaire en matière civile – Conflits de lois – Règlement (CE) no 593/2008 (Rome I) – Loi applicable – Contrats de consommation – Exceptions – Contrats financiers pour différences (CFD) – Droits et obligations constituant des instruments financiers – Processus de fixation du prix des CFD – Différence entre la fourchette de taux de change acceptée dans l’ordre passé par le consommateur et celui de l’opération exécuté
- [C-232/25](#), Arrêt du 18 juin 2026, Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière civile – Règlement (CE) no 44/2001 – Compétence judiciaire, reconnaissance et exécution des décisions en matière civile et commerciale – Article 5, point 3 – Compétence spéciale en matière délictuelle ou quasi délictuelle – Lieu où le fait dommageable s’est produit ou risque de se produire – Personnes physiques et morales alléguant une atteinte à leurs droits de la personnalité résultant de la diffusion d’un contenu audiovisuel à la télévision et sur Internet – Compétence internationale des juridictions d’un État membre autre que l’État membre de production de ce contenu – Lieu de la matérialisation du dommage – Centre des intérêts de ces personnes – Contenu comportant des éléments permettant d’identifier indirectement une personne en tant qu’individu – Recours tendant à obtenir des mesures visant à éliminer et à prévenir les effets d’une telle atteinte ainsi qu’à la réparation du préjudice moral

- [T-321/25](#) (affaire belge), Arrêt du 11 juin 2026, Renvoi préjudiciel – Union douanière – Tarif douanier commun – Nomenclature combinée – Position 8427 – Chariots-gerbeurs, autres chariots de manutention munis d’un dispositif de levage – Position 8428 – Autres machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement ou de manutention (ascenseurs, escaliers mécaniques, transporteurs, téléphériques, par exemple) – Nacelles non montées sur un chariot automobile, nacelles à ciseaux, nacelles articulées, nacelles télescopiques, nacelles mobiles verticales – Règlement d’exécution (UE) 2022/1610 – Validité
- [T-529/25](#) (affaire belge), Conclusions du 10 juin 2026 (édition provisoire), Renvoi préjudiciel – Tarif douanier commun – Classement des marchandises – Nomenclature combinée – Interprétation – Règles générales – Règle générale 2, sous a) – Champ d’application – Notion d’“article présenté à l’état démonté ou non monté” – Pièces détachées destinées à constituer, après leur assemblage, des bicyclettes électriques – Importation par envois échelonnés – Déclarations en douane successives – Classement en tant qu’article complet – Abus de droit
- [C-376/24](#) (affaire belge), Arrêt du 18 juin 2026, Renvoi préjudiciel – Directive 2003/6/CE – Article 3 – Règlement (UE) no 596/2014 – Article 10 – Divulgateion illicite d’informations privilégiées – Opérations d’initiés et abus de marché – Services financiers – Article 21 – Divulgateion ou diffusion d’informations dans les médias – Divulgateion par un homme politique d’informations privilégiées dans les médias – Convention européenne de sauvegarde des droits de l’homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950 – Article 10 – Article 11 de la charte des droits fondamentaux de l’Union européenne – Liberté d’expression – Article 52, paragraphes 1 et 3, de la charte des droits fondamentaux – Interprétation et limitation de l’exercice de cette liberté

3. Cour constitutionnelle (<http://www.const-court.be/>)

Plateforme électronique de la Cour constitutionnelle

La nouvelle plateforme électronique de la Cour constitutionnelle, « **eProConst** », vous permet de déposer au format numérique vos pièces de procédure, telles que les requêtes et les mémoires.

Cliquez sur le lien suivant pour plus d’informations (temporairement exclusivement disponibles en néerlandais) : [eProConst](#)

Arrêts de la Cour constitutionnelle

- [Arrêts de la Cour constitutionnelle – 13 mai 2026](#)
- [Arrêts de la Cour constitutionnelle – 21 mai 2026](#)

Rapport annuel de la Cour constitutionnelle

- [Rapport annuel 2025](#)

Actualités des cours et tribunaux

Cour d'appel d'Anvers

Aperçu de la documentation récemment publiée concernant la législation, la doctrine, la jurisprudence en matière de droit pénal de la Cour d'appel d'Anvers.

- [193^{de} editie \(mei - juni 2026\) \(NL\)](#)

Universités – Barreaux – Associations - Autres

I. Universités

Centre de droit privé

- [Les pages n°212 – 1 juin 2026](#)

Actualités du Parlement

I. Autres législations - liens utiles

Liens utiles

- NOUVEAU site web de la Cour de cassation : <https://courdecassation.be/fr>
- [Justel](#)
- [Juportal](#)
- [Moniteur belge](#)
- [Collège des cours et tribunaux](#)
- [Collège du Ministère public](#)
- [Le ministère public en image](#)
- [Senlex](#)
- [Belgiquelex : banque carrefour de la législation](#)
- [Législation coordonnée](#)
- [Rechtsreeks.be – Digitale archieven](#)
- [Fisconet plus du SPF Finances](#)
- [Catalogue commun des bibliothèques fédérales](#)
- Bibliothèque du SPF Justice : <https://justice.belgium.be/fr/bibliotheque>
- Bibliothèque du SPF Finances : <https://finances.belgium.be/fr/biblioth%C3%A8que>

La Bibliothèque est libre d'accès pour toute personne intéressée. Les recherches se font par les visiteurs eux-mêmes, et le personnel est à disposition pour aider dans la consultation et la recherche des collections disponibles.

Seuls les fonctionnaires du SPF Finances en activité de service peuvent emprunter des ouvrages avec un maximum de 3 unités pour une période de 1 (un) mois.

Seuls sont empruntables les ouvrages indiqués comme tels dans la base de données. (Revue, dictionnaires, mises à jour,... ne sont pas prêtes, mais consultables sur place). Les fonctionnaires peuvent suggérer l'acquisition d'ouvrages intéressants pour la Bibliothèque au moyen du [formulaire de suggestion](#).

Ce formulaire est à envoyer à l'adresse mail de la Bibliothèque : bib.noga@minfin.fed.be

Les visiteurs peuvent faire des copies en respectant la loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins, ainsi que le code déontologique (ICT) du SPF Finances du 1er septembre 2020 qui est d'application pour tout utilisateur de la Bibliothèque

Autres institutions nationales, européennes et internationales

I. Législation européenne – liens statiques

Liens statiques

Banque de données sur la législation européenne

- [Eur-lex - Point d'accès à la législation de l'Union européenne sur le web](#)
- [Eur-lex - Synthèses de la législation de l'UE](#)
- [Office de publication de l'Union européenne](#)
- [Portail européen e-Justice](#)
- [Sources pour retrouver des infos UE](#)

Contact

Souhaitez-vous partager des informations ?

Souhaitez-vous également partager des sources ou informations avec vos collègues ? Faites-le nous savoir via redac_igo@igo-ifj.be. Il faut que ce soit de l'information qui peut être diffusée publiquement.